

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2130

présenté par
M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE 17

Dans la seconde phrase de l'alinéa 4 , après le mot :

« compte »,

insérer les mots :

« les enjeux sanitaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 17 prévoit l'instauration d'un plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Cet amendement a pour objet de préciser que la prise en compte des enjeux économiques du PREPA doit s'accompagner de la prise en compte des enjeux sanitaires de la pollution de l'air.